



Club nautique de Longueuil inc.
601, chemin de la Rive
Longueuil (Québec)
J4H 4C9

450-646-0197

Procès-verbal

Réunion ordinaire du conseil d'administration
Tenue le 27 janvier 2019, à 10h00
à la capitainerie du Club nautique, au 601, chemin de la Rive, Longueuil

Administrateurs présents :

André Bilodeau, commodore
François Bergeron, vice-commodore
Patrice Gauvin, trésorier
Joël Arpin, directeur de l'entretien
Benoît Goyer, maître de port

Administrateur absent :

Patrick Meilleur, secrétaire

Poste vacant :

Directeur des communications

Autre présence :

Julien de Tilly, gérant
Consuelo Marti, adjointe administrative
François Côté, membre
Roch Francoeur, membre
André Gagné, membre
Raymond Lavoie, membre
Éric Richard, membre
Jacques Thériault, membre

1. Ouverture

Le commodore constate que le quorum est atteint et déclare la réunion ouverte à 10h22.

2. Appel des dirigeants

En l'absence du secrétaire, Mme Consuelo Marti, adjointe administrative, procède à l'appel des dirigeants.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution O-20190127-01

Que l'on adopte l'ordre du jour tel qu'envoyé avec l'avis de convocation :

1. *Ouverture*
2. *Appel des dirigeants*
3. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
4. *Lecture et adoption des procès-verbaux*
 - 4.1. *Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 septembre 2018*
 - 4.2. *Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 11 novembre 2018*
 - 4.3. *Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 3 décembre 2018*
5. *Lecture de la correspondance*
6. *Rapport du gérant*
7. *Rapport des officiers*
8. *Suivi des réunions antérieures*
 - 8.1. *Renégociation du bail avec la Ville de Longueuil*
 - 8.2. *Protocole d'entente avec la Communauté métropolitaine de Montréal*
 - 8.3. *Politique de location du site*
 - 8.4. *Politique de prévention du harcèlement et de traitement des plaintes*
 - 8.5. *Offre de service de Structurmarine*
 - 8.6. *Proposition de partenariat avec la Coopérative Voile Mercator*
 - 8.7. *Demande de reconnaissance à titre d'organisme communautaire*
 - 8.8. *Vacance au poste de directeur des communications*
9. *Affaires nouvelles*
 - 9.1. *Projet de modernisation et de refonte des Statuts & règlements*
 - 9.2. *École de voile*
 - 9.3. *Préparation de l'assemblée générale annuelle*
 - 9.4. *Acceptation des services comptables d'APSV inc.*
 - 9.5. *Adhésion au Pôle de l'économie sociale de l'Agglomération de Longueuil*
 - 9.6. *Travaux communautaires*
10. *Période de questions ou commentaires*
11. *Prochaine réunion*
12. *Fermeture*

Proposée par Joël Arpin

Appuyée par Patrice Gauvin

Adoptée à l'unanimité

4. Lecture et adoption des procès-verbaux

4.1. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 septembre 2018

Résolution O-20190127-02

Que l'on adopte le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2018.

Proposée par Patrice Gauvin
Appuyée par Joël Arpin
Adoptée à l'unanimité

4.2. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 11 novembre 2018

Résolution O-20190127-03

Que l'on adopte le procès-verbal de la réunion du 11 novembre 2018.

Proposée par Patrice Gauvin
Appuyée par Joël Arpin
Adoptée à l'unanimité

4.3. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 décembre 2018

Résolution O-20190127-04

Que l'on adopte le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2018.

Proposée par Patrice Gauvin
Appuyée par Joël Arpin
Adoptée à l'unanimité

5. Lecture de la correspondance

Il n'y a pas de correspondance

6. Rapport du gérant

M. Julien de Tilly, gérant, fait état de son rapport d'activités (voir le fichier joint à l'Annexe I).

7. Rapport des officiers

Directeur de l'entretien (pas de rapport écrit)

M. Joël Arpin, directeur de l'entretien, informe le conseil d'administration que les polices d'assurance du Club arriveront à échéance à tour de rôle au cours des prochains mois. Conséquemment, une première rencontre a été organisée conjointement avec le gérant et notre courtier d'assurance lors de la dernière semaine afin de mettre à jour notre dossier et évaluer nos besoins en terme de protection. Le suivi du dossier avec le courtier sera fait par le gérant.

M. Arpin informe aussi le conseil d'administration qu'une première soumission a été demandée auprès de la firme Pro-Clef inc. afin de doter le Club d'un système complet de vidéosurveillance en vue de la prochaine saison. Le projet comprendrait l'installation de treize caméras (5 intérieures et 7 extérieures) pour un coût total de 9 015,00 \$.

Directeur des communications (poste vacant)

Maître de port (pas de rapport écrit)

M. Benoît Goyer, maître de port, informe le conseil d'administration que huit paires de pentures servant à articuler les sections de quais ont été réparées au coût de 1 450,00 \$. Il est présentement à prévoir de concert avec le directeur de l'entretien et le gérant des réparations qui seront à faire au printemps.

Secrétaire (absent, pas de rapport écrit)

Trésorier (pas de rapport écrit)

M. Patrice Gauvin, trésorier, informe le conseil d'administration qu'il est à finaliser l'état des résultats pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2018.

M. Gauvin informe aussi le conseil d'administration qu'il est train de préparer les prévisions budgétaires pour l'année 2019. Différentes hypothèses sont actuellement considérées, mais il faudra probablement prévoir une hausse d'environ 25 % des droits d'amarrage exigés des membres afin d'équilibrer le budget.

Vice-commodore (pas de rapport écrit)

M. François Bergeron, vice-commodore, informe qu'il pu représenter le Club lors de différents événements s'étant déroulés dernièrement, notamment un souper organisé par la CONAM ainsi que la rencontre annuelle des organismes de sports et loisirs organisée par la Ville de Longueuil.

Commodore (pas de rapport écrit)

M. André Bilodeau, commodore, informe le conseil d'administration qu'une rencontre préliminaire sera tenue prochainement en vue d'étudier les candidatures de membrariat reçues. Le comité de sélection sera composé du commodore ; du vice-commodore ; du secrétaire et de M. Roch Francoeur, membre.

8. Suivi des réunions antérieures

8.1. Renégociation du bail avec la Ville de Longueuil

M. Patrice Gauvin, trésorier, informe le conseil d'administration que les demandes de modifications à apporter au nouveau bail ont été transmises à la Ville de Longueuil et que le dossier suit son cours normal au sein de l'administration municipale. Un suivi sera fait au cours de la prochaine semaine auprès de M. Martin Forcier, responsable de notre dossier à la direction des Loisirs. Nous devrions normalement être en possession de l'ébauche du bail d'ici la fin du printemps et on envisage une adoption par les différentes instances d'ici la fin de l'automne 2019.

8.2. Protocole d'entente avec la Communauté métropolitaine de Montréal

M. Julien de Tilly, gérant, informe le conseil d'administration qu'une version modifiée du protocole d'entente a été reçue vers la mi-décembre et que celle-ci a été transférée à la Ville de Longueuil pour approbation.

8.3. Politique de location du site

M. Joël Arpin, directeur de l'entretien, fait état de la nouvelle *Politique de location du site* (copie jointe au dossier de l'administration) qu'il propose au conseil d'administration pour adoption.

Résolution O-20190127-05

Que l'on adopte la Politique de location du site telle que présentée.

Proposée par Joël Arpin

Appuyée par Patrice Gauvin

Adoptée à l'unanimité

8.4. Politique de prévention du harcèlement et du traitement des plaintes

M. Patrice Gauvin, trésorier, fait état de la nouvelle *Politique de prévention du harcèlement et du traitement des plaintes* (copie jointe au dossier de l'administration) qu'il propose au conseil d'administration pour adoption. Il rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019 il est désormais obligatoire d'avoir une telle politique en tant qu'employeur mais que le choix a été fait d'en étendre aussi l'application à tous les membres et usagers du Club. Il remercie tous ceux qui ont apporté leur aide dans la préparation de la politique : si toutes les suggestions n'ont pas été retenues dans cette première mouture, la *Politique* n'est pas un document statique et celle-ci pourra de temps à autre être enrichie selon l'évaluation qu'en fera le conseil d'administration.

Résolution O-20190127-06

Que l'on adopte la Politique de prévention du harcèlement et de traitement des plaintes telle que présentée.

Proposée par Patrice Gauvin

Appuyée par Joël Arpin

Adoptée à l'unanimité

8.5. Offre de service de Structurmarine

M. Julien de Tilly, gérant, rappelle que la compagnie Structurmarine a été approchée à la fin de la saison dernière afin de mettre à niveau les installations du parc de mouillage et procéder à la réparation d'un des deux atténuateurs de vague ainsi qu'à la solidification de leurs ancrages. M. de Tilly fait état des principaux éléments items compris dans la proposition de service reçue en novembre 2018 (copie jointe au dossier de l'administration).

Résolution O-20190127-07

Que l'on accepte la proposition de service n° 7666 de Structurmarine relativement à la préparation d'un plan d'aménagement pour le champ de mouillage, la réparation d'un

atténuateur de vague et divers autres petits travaux d'ingénierie, au coût total de 19 286,54 \$. Qu'André Bilodeau soit autorisé à signer ladite proposition au nom du Club.

Proposée par Benoît Goyer

Appuyée par Joël Arpin

Adoptée à l'unanimité

Résolution O-20190127-08

Que l'on crée un comité ad hoc afin d'étudier les différentes alternatives possibles en vue du réaménagement des installations portuaires. Que ledit comité soit composé du maître de port, du directeur de l'entretien et du gérant.

Proposée par Joël Arpin

Appuyée par Benoît Goyer

Adoptée à l'unanimité

8.6. Proposition de partenariat avec le Coopérative Voile Mercator

À la demande du commodore, M. François Bergeron quitte la salle de réunion pour la durée de ce point.

M. Julien de Tilly, gérant, fait état que, suite à dernière réunion, une série de questions ont été envoyées à Voile Mercator afin d'avoir plus de détails relativement aux modalités du partenariat proposé et que les réponses reçues ont été envoyées aux membres du conseil d'administration.

S'en suit une discussion où les différents administrateurs et membres présents expriment leur avis sur le projet, où sont notamment soulevées les différents bénéfices et implications que le projet pourrait avoir pour le Club.

Les administrateurs présents s'entendent pour dire que de trop nombreuses variables restent encore à préciser pour prendre une décision à ce sujet. Le trésorier et le gérant sont mandatés afin de discuter d'une proposition avec Voile Mercator. Le projet d'entente, une fois complété, pourrait aussi potentiellement être soumis à l'assemblée générale pour approbation.

8.7. Demande de reconnaissance à titre d'organisme communautaire

M. François Bergeron reprend son siège.

M. Julien de Tilly, gérant, informe le conseil d'administration du suivi qui a été fait auprès de la Ville de Longueuil relativement à la demande de reconnaissance à titre d'organisme communautaire qui a été déposée à l'automne 2017. Mme. Joanie Cloutier, le régisseur responsable de notre dossier, a confirmé que notre demande a été traitée et devrait normalement être approuvée par le conseil d'arrondissement du Vieux-Longueuil lors de leur réunion du 5 février prochain. De plus, le formulaire de *Espace loisir* a été rempli et retourné, de sorte que les activités de l'École de voile vont apparaître dans le prochain cahier des loisirs de la Ville de Longueuil.

8.8. Vacance au poste de directeur des communications

M. André Bilodeau, commodore, rappelle aux membres présents que le poste de directeur des communications est toujours à pourvoir. Le poste tombera en élection lors de la prochaine assemblée générale annuelle pour un mandat de deux ans. Il précise aussi que le titre du poste va éventuellement changer pour « directeur des activités sociales », afin de mieux refléter la nature des fonctions occupées.

S'en suit une discussion où différents administrateurs soulignent que les activités organisées par le Club manquent en général d'une planification adéquate et grèvent de manière trop importante le budget d'opération du Club. Les administrateurs présents s'entendent pour exiger dorénavant une meilleure planification des activités, notamment en établissant à l'avance la liste, la nature et les dates des activités pour la saison et en établissant à l'avance la liste des bénévoles qui devront en assurer l'organisation. De plus, les administrateurs présents s'entendent pour exiger dorénavant une participation financière aux activités organisées par le Club.

9. Affaires nouvelles

9.1. Projet de modernisation et de refonte des *Statuts & règlements*

M. Patrice Gauvin, trésorier, fait une courte présentation du projet en soulignant que nos *Statuts & règlements* sont depuis trop longtemps caducs, désuets ou obsolètes et qu'une modernisation est souhaitable afin d'adopter des pratiques de gouvernance reconnue et actuelle. Il précise qu'un document est actuellement en cours de préparation et demande l'avis des membres présents sur ce projet.

Après consultation des membres présents, les administrateurs s'entendent pour reconnaître qu'il sera préférable de retarder la mise en branle du projet jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle afin d'obtenir d'abord des membres un mandat clair en ce sens.

9.2. École de voile

M. André Gagné, membre responsable du comité en charge de l'École de voile, fait état du rapport des activités de l'École de voile durant la dernière saison. Il informe aussi le conseil d'administration des principaux enjeux qui seront ceux de l'École de voile pour sa troisième année d'activité : promotion, croissance du volume d'activité, recrutement de nouveau personnel, besoin de nouvelles embarcations, etc. Après discussion sur les différents enjeux, il est convenu que les activités de l'École de voile en vue de la prochaine saison seront planifiées de manière conservatrice et en fonction d'un volume d'activités équivalent à la tendance des deux dernières années.

9.3. Préparation de l'assemblée générale annuelle

Le commodore et le gérant verront à finaliser les préparatifs en vue de la prochaine assemblée générale d'ici la fin du mois de février.

9.4. Acceptation des services comptable d'APSV inc.

Résolution O-20190127-09

Que l'on accepte l'offre de service de la firme APSV, comptables professionnels agréés inc. en vue de la mission d'examen des états financiers du Club pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2018, au coût total de 3 000,00 \$. Que Patrice Gauvin soit autorisé à signer la lettre de mandat au nom du Club.

Proposée par Patrice Gauvin

Appuyée par Joël Arpin

Adoptée à l'unanimité

9.5. Adhésion au Pôle de l'économie sociale de l'Agglomération de Longueuil

M. Julien de Tilly, gérant, souligne qu'après discussion avec le trésorier, il a été décidé de ne pas procéder au renouvellement de notre adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud puisque le Club n'en retirait aucun bénéfice réel.

M. de Tilly souligne aussi que par sa mission et la nature de ses activités, le Club aurait tout intérêt à adhérer au Pôle de l'économie sociale de l'Agglomération de Longueuil.

Résolution O-20190127-10

Que le Club nautique de Longueuil adhère au Pôle de l'économie sociale de l'Agglomération de Longueuil. Que Julien de Tilly soit autorisé à agir à titre de représentant du Club à cette fin.

Proposée par Patrice Gauvin

Appuyée par Joël Arpin

Adoptée à l'unanimité

9.6. Travaux communautaires

M. André Bilodeau, commodore, souligne le fait que le conseil d'administration devrait étudier la possibilité d'obliger les membres à faire un certain nombre d'heures de travail communautaire pour le Club à chaque année. Un système de corvée pourrait être mis en place avec un système de surcharge pour ceux qui ne rempliraient pas le quota établis.

M. Julien de Tilly, gérant, souligne que l'implication bénévole des membres du Club, dans son principe, est toujours quelque chose d'important à encourager. Il exprime cependant sa réticence à mettre en tant que tel en place un tel système pour les raisons suivantes : 1) si on peut facilement envisager un certain nombre tâches pouvant être accomplis par des bénévoles (organisation des activités sociales, corvées de nettoyage des berges, ramassage des feuilles, planter des fleurs, etc.), il doute que nous puissions fournir suffisamment de travail à tout le monde ; 2) il ne faut pas oublier que la planification et l'encadrement du travail des bénévoles demandera une implication de sa part, et que cela pourrait facilement devenir difficile à gérer adéquatement et occasionnera des coûts pour le Club ; 3) il existe toujours des temps morts durant la saison et il peut arriver qu'une journée donnée il n'y ait pas ou peu de clients : ces moments sont normalement ceux où les employés pourvoient aux tâches d'entretien qui seraient autrement faites par les

bénévoles ; 4) d'une manière plus générale, il estime lui-même que les besoins réels les plus urgents du Club sont ailleurs et de nature essentiellement financières. Ce ne sont pas des bénévoles, ni même nos salariés, qui vont pouvoir procéder à la réfection de nos installations : il ne faudrait donc pas que la systématisation des corvées bénévoles deviennent un alibi afin d'éviter les importantes augmentations tarifaires qui s'imposent à ses yeux.

S'en suit une discussion où les administrateurs et les membres présents exposent leur avis sur la question.

Résolution O-20190127-11

Que l'on crée un comité ad hoc afin d'étudier la question de la mise en place d'un système de corvées pour les membres et de proposer au conseil d'administration un modèle de fonctionnement et des lignes directrices relativement à un tel système. Que ledit comité soit composé du commodore, de M. Roch Francoeur, membre, et de M. Raymond Lavoie, membre.

Proposée par Joël Arpin

Appuyée par François Bergeron

Adoptée à l'unanimité

10. Période de questions et commentaires

Il n'y a pas de questions ou de commentaires de la part des membres présents.

11. Prochaine réunion

Le commodore déclare que la date de la prochaine réunion sera à déterminer éventuellement.

11. Fermeture

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est déclarée fermée à 12h49 par le commodore.

Le commodore,

Le secrétaire,

André Bilodeau

Patrick Meilleur